

Le 13/09/2021 à 19:11, > eric.mares (par Internet) a écrit :

Quelques interrogations à la lecture des exposés des structures:

1) Celles ci ont elles des représentants qui se sont rendus sur place?

2) Surface ( ou parcelle) agricole ? Ne faudrait il pas opposer la notion d'artificialisée à naturelle? Le photovoltaïque ne dénature pas le sol ; d'ailleurs en cas de retour à la culture agricole, que deviendrait les orchidées?

3) Les déclarations faites sur l'honneur doivent donner sanctions si elles sont fausses, dans le cas contraire, pourquoi les occulter; surtout de la part d'un représentant de l'Etat qu'est un maire?

4) L'Administration a tous les moyens de faire l'historique agricole PAC de cette parcelle.

5) Pourquoi l'exploitant a t'il cessé l'exploitation de cette parcelle et pourquoi cette parcelle n'a pas eu un nouveau preneur?

6) L'agriculture peut produire de la nourriture ( au prix mondial) et de l'énergie à raison de 23 200 à 51 600 kwh/ha/an (agriculture intensive) ; le photovoltaïque c'est pour 500 M2 l'équivalent de 4 à 5 ha de blé en gardant une vie du sol comme sa perméabilité et même une possibilité d'élevage..

7) En conclusion, si cette parcelle de 6 ha était remembrée en bordure du terrain de sport et des habitation pour créer une ZNT en harmonie avec les exigences des néo-ruraux qui ne supportent ni bruit, ni poussière ni prétendue pharmacie végétale; ne serait ce pas une solution apaisante ?

Je le sais, je suis toujours trop long, mais voici l'avis d'un vieil agriculteur qui a cultivé à Chavanne.

Eric Marès.